

B. 12
 Le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, nous, prêtre, vicair, sous-signé, avons inhumé dans le cimetière St. Louis, le corps d'Ulric Lamasse, épouse d'Albert Pelinas, journalier de cette paroisse, décédé le treize au courant à l'âge de vingt-un ans et huit mois. Sont présents l'époux de la défunte et Charles Lamasse son père, lesquels ont déclaré ne savoir signer.
 L'cur Lamotte P^{re} Vic.

B. 15
 Le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, nous, prêtre, vicair, sous-signé, avons baptisé Alfred Napoléon, né le jour du légitime mariage de Prosper D'Amour, charpentier et de Marie Antoinette de cette paroisse. Parrain Napoléon Bar, journalier, de cette paroisse, (marraine) Elise Antoinette son épouse, tante de l'enfant, lesquels, ainsi que le père, ont déclaré ne savoir signer.
 L'cur Lamotte P^{re} Vic.

M. 7
 Le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, en la dispense de deux bans de mariage, accordé le quatorze du courant par Monseigneur Louis François Lafliche, Evêque des Trois-Rivieres et la publication d'un ban fait aux proues de nos églises paroissiales, et de celle de St. Maurice, comme il appert par le certificat de Monsieur le Curé du lieu, entre Joseph Lacombe, cultivateur, fils majeur de feu François Lacombe et de Marguerite Veinor de la paroisse de St. Maurice, d'une part; et Josephine Gauthier, fille mineure d'Abraham Gauthier et d'Henriette Aubry de cette paroisse, d'autre part; ou s'étant découvert aucun empêchement, nous, prêtre, vicair, sous-signé, du consentement du père et de la mère de l'épouse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage

B. 16
 S. 13
 Anonyme
 Picard

et nous avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Tranquille Lacombe père de l'époux, et de Madam Gauthier mère de l'épouse, lequel et celle-ci ne savent signer. L'épouse a signé avec nous.
 - Josephine Gauthier

J. J. Richard P^{re} Vic.
 Le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, nous, prêtre, vicair, sous-signé, avons inhumé dans le cimetière St. Louis, le corps d'un enfant anonyme, fils d'Alfred Picard, marchand et de Louise Beland de cette paroisse, (ni, ni) de la ville. Sont présents le père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer et Augustin Piquette qui a signé avec nous.
 Augustin Piquette
 L'cur Lamotte P^{re} Vic.

No. 8.
 François Xavier S^t Pierre et Marie Philomène Beauvillier.
 Le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, en la dispense de trois bans de mariage, accordé le six du courant par Monseigneur Louis François Lafliche Evêque des Trois-Rivieres, à François Xavier S^t Pierre, tailleur, veuf majeur de Rose Cartier, de cette paroisse, d'une part; et à Marie Philomène Beauvillier, fille majeure de Jean Baptiste Beauvillier, cultivateur et de Marie Louise Destaler aussi de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous, prêtre, vicair, sous-signé, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Didace S^t Pierre, père de l'époux et de Jean Baptiste Beauvillier, père de l'épouse, lesquels ont déclaré ne savoir signer. Les époux ont signé avec nous.
 Philomène Beauvillier
 F. L. St Pierre
 D. Houde P^{re} Vic.